

Article 1 – Organisation : la Corrida de Montluçon est organisée par la Ville de Montluçon (avec le soutien technique de Montluçon athlétisme et Horizon Montluçon) lundi 26 décembre 2022.

Article 2 – Participation : Pour les mineurs une autorisation parentale est demandée.

Pour les Corridas 3, 4 et 6: une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la Corrida de Montluçon 2022. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte ne sont pas acceptées).

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la Corrida de Montluçon 2022, délivrée par une fédération uniquement agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, FSASPTT, FSCF, FSGT et UFOLEP), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la Corrida de Montluçon 2022, ou de sa copie.

Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Article 3 – Catégories, distances et horaires :

Course	Corrida 1	Corrida 2	Corrida 3	Corrida 4	Corrida 5	Corrida 6
Distance	350 m	700 m	1500 m	3000 m	5800 m	5800 m
Nombre de boucle	1x350	350+400	2x750	600+2400	700+2300 +2800	700+2300 +2800
Catégorie	2018 et 2017 BB	2016,2015 et 2014 EA	2013 et 2012 PO	2011, 2010, 2009 et 2008 BE - MI	à partir de 2007 CA	à partir de 2007 CA
Accompagnement des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	∅	∅	∅	∅	∅
Classement et chronométrage	∅	∅	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	∅	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de participants max	100	150	100	100	250	350
Remise des dossards	Lundi 26 décembre de 10h à 12h et à partir de 13h30 à l'hôtel de ville place J. Jaurès					
Appel des coureurs déguisés	14h	14h35	15h15	16h	17h	18h15
Concours de déguisement	14h05	14h40	15h20	16h05	17h05	18h20
Installation sur la ligne de départ	14h10	14h45	15h25	16h10	17h10	18h25
Horaire Départ	14h15	14h50	15h30	16h15	17h15	18h30
Durée de la course max	5'	10'	15'	30'	45'	45'
Horaire Arrivée max	14h20	15h	15h45	16h45	18h	19h45
Remise des récompenses	14h25	15h05	15h50	16h50	18h05	19h50
Lieu	Podium extérieur Place Jean Jaurès					

Article 4 – Inscriptions : Les inscriptions sont gratuites et se font uniquement en ligne sur le site sporttips.fr .

La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 23 décembre 2022 . Le retrait des dossards se fait le 26 décembre , de 10h à 12h et à partir de 13h30 à l'Hôtel de Ville place Jean-Jaurès.

Article 5 – Service médical : Une antenne médicale est installée sur place, pendant le déroulement de la manifestation. Elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

Article 6 – Récompenses : Un lot souvenir de l'épreuve est offert à l'arrivée à chaque concurrent. Les 3 meilleurs déguisements et 3 premiers de chaque Corrida sont récompensés après chaque course.

Article 7 – Résultats : Ils seront disponibles sur les sites internet : montlucon.com et sporttips.fr à partir de mardi 27 décembre.

Article 8 – Challenges : Le Challenge des clubs est remporté par le club qui a le plus d'arrivants sur l'ensemble des 6 Corridas.

Le Challenge des familles est remporté par la famille qui a le plus grand nombre d'arrivants sur l'ensemble des 6 Corridas.

Le Challenge Inter-entreprise est remporté par l'entreprise qui a le plus grand nombre d'arrivants sur l'ensemble des 6 Corridas.

Article 9 – Droit à l'image : tout coureur autorise expressément les organisateurs de la Corrida de Montluçon, ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course et ce, pour une durée illimitée.

Article 10 – Assurances : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de l'assureur de la Ville de Montluçon. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 11 – Annulation : La Ville de Montluçon se réserve le droit d'annuler à tout moment la Corrida de Montluçon 2022.

Article 12 – Vie privée, informatique et liberté : Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation à la 'Corrida de Montluçon' implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée. Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de sporttips, société qui gère les inscriptions. Les Données sont conservées pendant une durée de 12 mois à compter de la fin de l'Événement. A l'issue des 12 mois, les données ne sont plus utilisées par les systèmes de productions et supprimées des archives.